



Ministère des Services à la famille

Plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq du mieux-être familial 2023-2028

Mise à jour du rapport d'avancement

17 avril 2025



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Aperçu de la fiche de rendement sur l'avancement	4
2.1 Fiche de rendement	5
3. Rapport d'avancement du Plan d'action stratégique du mieux-être familial ...	7
4. Conclusion.....	27

Introduction

Le *Rapport d'avancement sur le mieux-être familial – Avril 2025* est le deuxième volet d'une série de mises à jour régulières du processus structuré de surveillance et d'évaluation publiées par le ministère des Services à la famille. Le ministère vise ainsi à assurer le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action stratégique du mieux-être familial (2023-2028)*. Le rapport initial, publié en janvier 2025, a permis d'effectuer une évaluation de base des activités et des engagements pris à ce jour. Cette mise à jour fait état des progrès réalisés jusqu'à la fin du mois de mars 2025. Elle met aussi en lumière les efforts déployés en continu pour consolider un système de services à l'enfance et à la famille qui soit à la fois souple, ancré dans la culture et accessible dans l'ensemble du Nunavut.

Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un plan d'action complet et d'un cadre de priorisation servant à guider la mise en œuvre du plan stratégique. Une démarche de consultations et de planification collaborative est en cours pour s'assurer que le plan d'action qui en résulte soit adapté, bien documenté et susceptible de favoriser une mise en œuvre fructueuse à la fois pour les Services à la famille et pour les partenaires gouvernementaux en général.

Le présent rapport d'avancement rend compte d'avancées continues pour plusieurs sujets clés : la mise en œuvre progressive des normes révisées en matière de protection de l'enfance, l'amélioration des systèmes de gestion de cas et l'élargissement des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour le personnel. Le ministère a aussi poursuivi ses efforts pour renforcer la surveillance au niveau des placements hors du territoire, élargir le soutien aux dispensateurs de soins à la parenté et mettre en œuvre des programmes de prévention et d'intervention culturellement pertinents.

Pour démontrer d'éventuels progrès mesurables, certains indicateurs font l'objet d'un suivi et d'une évaluation, tels que la proportion du personnel ayant terminé une formation en compétences culturelles, la réduction du nombre d'interventions en cas de crise et l'amélioration de la disponibilité des mesures de soutien locales.

Ces mises à jour régulières constituent un outil essentiel permettant de garantir la transparence, promouvoir l'apprentissage et favoriser l'amélioration continue des services. En documentant à la fois les réalisations et les défis à relever, le ministère affermit sa responsabilité à l'égard des enfants, des familles et des communautés, et oriente les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan stratégique. Ce rapport témoigne de l'engagement du ministère à fournir des services à l'enfance et à la famille de grande qualité, culturellement adaptés et soutenus par la communauté et ce, dans tout le territoire.

Aperçu de la fiche de rendement sur l'avancement

La fiche de rendement sur l'avancement constitue un outil de responsabilisation essentiel pour vérifier la progression de mesures spécifiques au sein du ministère des Services à la famille. Ce document offre un aperçu structuré des indicateurs clés de performance (ICP) qui mesurent les améliorations dans la prestation des services, l'intégration culturelle, la participation familiale et communautaire, le perfectionnement du personnel et le bien-être des enfants et des jeunes.

Comprendre le calendrier de présentation des rapports

Les délais de production des rapports indiqués dans le présent document précisent la date de début prévue du suivi ainsi que l'échéance de production des rapports pour chaque indicateur spécifique. Ce calendrier permet de clarifier les attentes et d'effectuer le travail de base nécessaire, y compris l'élaboration de politiques, la mise en place de l'infrastructure de collecte de données et la formation du personnel, avant le début de la production des rapports officiels.

Chaque indicateur a été classé en fonction des critères suivants :

- Indicateur de travail en cours : Actuellement en cours d'élaboration, ce qui inclut des plans de mise en œuvre structurée.
- Indicateur de travail non débuté : La production des rapports est prévue à l'horaire au fur et à mesure de la mise en place des éléments fondamentaux.
- Indicateur de travail terminé : Les éléments sont déjà mis en œuvre et surveillés activement.

La saison et l'année indiquées dans chaque calendrier correspondent à l'horaire des séances de l'Assemblée législative du gouvernement du Nunavut, soit l'automne (d'octobre à décembre), l'hiver (de janvier à mars), le printemps (d'avril à juin) et l'été (de juillet à septembre), lesquels précisent le moment où la collecte de données, l'évaluation et la production de rapports doivent commencer pour chaque mesure respective. Le rapport doit être terminé dans les trois mois suivant la session correspondante. Cette approche progressive permet de s'assurer que chaque mesure de résultat est présentée en utilisant les outils et les méthodologies appropriés pour assurer un suivi précis et effectuer une analyse probante.



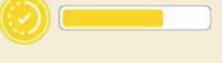
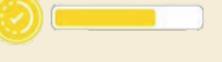
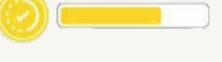
FICHE DE RENDEMENT SUR L'AVANCEMENT



Résultat	Mesure	Indicateurs	État	Échéancier
Résultat 1 Le système est souple, efficace et bénéficie de la confiance du public. Pages 1 et 2 du rapport d'avancement	Élaboration des normes de pratique	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de normes de pratique à jour ayant été élaborées et mises en œuvre dans tous les secteurs de service avant la fin de l'exercice financier Nombre de sessions de formation organisées pour s'assurer que le personnel respecte les nouvelles normes de pratique. 	 	Session d'automne 2025 En cours
	Structure et capacité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio personnel-bénéficiaire s'est maintenu à un niveau égal ou inférieur au seuil cible dans toutes les régions. Diminution du pourcentage de taux de roulement du personnel sur douze mois, plus particulièrement dans les localités éloignées. Pourcentage du personnel terminant des programmes annuels de perfectionnement professionnel et de formation qui visent à amener une meilleure capacité. 	 	Session du printemps 2026 Session du printemps 2026 Session d'hiver 2026
	Systèmes d'expérience de bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réponses au sondage sur la satisfaction des bénéficiaires indiquant des expériences positives en matière de prestation de services. Nombre d'améliorations apportées aux systèmes de prestation des services aux bénéficiaires en fonction de la rétroaction et des évaluations. 	 	Session d'automne 2026 Session d'hiver 2027
Résultat 2 Les enfants et les jeunes qui reçoivent des services de protection de l'enfance sont en sécurité, en bonne santé et bien soutenus. Pages 3 et 4 du rapport d'avancement	Résultats des études de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence et résultats des études de sécurité des placements. 		Session d'automne 2027
	Évaluations de la santé et du mieux-être	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enfants et de jeunes qui bénéficient d'évaluations annuelles de la santé physique, mentale et du développement et leurs résultats en temps opportun. 		Session d'automne 2027

	 <p>Diminution de la récurrence des interventions auprès des enfants</p>	<p>Pourcentage d'enfants et de jeunes réintégrant les services de protection de l'enfance dans l'année suivant leur sortie.</p>		<p>À déterminer</p>
<p>Résultat 3</p> <p>La vision et les valeurs sociétales inuites sont davantage intégrées dans la législation, les politiques, la pratique, la recherche et les évaluations en matière de protection de l'enfance. Pages 5 et 6 du rapport d'avancement</p>	 <p>Formation aux réalités interculturelles pour le personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage du personnel suivant chaque année une formation en compétences culturelles propres aux Inuits. 		<p>Session d'été 2025</p>
	 <p>Intégration des méthodologies de recherche inuites</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets de recherche et d'évaluation qui intègrent la vision et les systèmes de connaissances inuits. 		<p>Session du printemps 2025</p>

Résultat 4 Les enfants et les jeunes qui bénéficient des services à l'enfance et à la famille ont des liens plus étroits avec leur famille, leur communauté et la culture inuite. Pages 7 et 8 du rapport d'avancement	 Programmes de participation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enfants et de jeunes qui participent à des programmes et à des activités culturelles inuites dans leurs localités. 		Session du printemps 2026
	 Taux de réunification des familles	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'enfants pris en charge qui sont réunis avec leur famille et leur communauté chaque année. 		Session du printemps 2026
	 Vérifications des liens avec la culture	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des examens semestriels sur la connexité culturelle et la participation des familles aux plans de prise en charge. 		Session du printemps 2026
Résultat 5 Le personnel et les partenaires du ministère des Services à la famille proposent des services qui sont compatibles avec la culture des communautés inuites. Pages 9 et 10 du rapport d'avancement	 Analyse de l'ajustement culturel	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel des protocoles et des normes de prestation de services visant à assurer une harmonisation culturelle avec les valeurs sociétales inuites. 		Session du printemps 2026
	 Évaluations des compétences culturelles du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du personnel participant à une formation culturelle chaque année. 		Session du printemps 2026
	 Augmentation du nombre de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux partenariats avec des fournisseurs de services ou des organismes communautaires dirigés par des Inuits. 		Session d'été 2025
Résultat 6 Les enfants placés à l'extérieur du Nunavut bénéficient d'un soutien de haute qualité, de soins adaptés à leur culture et de plans de transition et de rapatriement personnalisés, ce qui leur permet de maintenir des liens étroits avec leur famille et leur communauté tout au long du processus. Pages 11 et 12 du rapport d'avancement	 Degré d'achèvement du plan de transition	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enfants placés à l'extérieur du Nunavut bénéficiant d'un plan de transition et de rapatriement complet et actif. 		Session du printemps 2026
	 Fréquence des contacts familiaux	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence des visites familiales et des communications pour les enfants placés à l'extérieur du Nunavut. 		Session du printemps 2027
	 Vérification de la continuité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel des pratiques culturelles maintenues dans les placements à l'extérieur du territoire. 		Session du printemps 2026
Résultat 7 Les enfants, les jeunes et les familles ont un meilleur accès à des programmes de prévention et d'intervention précoce qui sont culturellement pertinents et qui reflètent les valeurs sociétales inuites. Pages 13 et 14 du rapport d'avancement	 Inscription à des programmes de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de familles ayant recours à l'intervention précoce et aux services de prévention. 		Session du printemps 2026
	 Taux de satisfaction à l'égard du programme	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction des familles sur les programmes de prévention et d'intervention précoce. 		Session du printemps 2027

	 Réduction du facteur de risque	Diminution en pourcentage des facteurs de risque définis en matière de protection de l'enfance lorsqu'il y a recours à une intervention précoce.		 Session du printemps 2028
Résultat 8 Les enfants et les jeunes bénéficient d'un meilleur accès à des prises en charge et à du soutien sécuritaires, stables et continus au sein de leurs localités. Pages 15 et 16 du rapport d'avancement	 Taux de stabilité des prises en charge	Pourcentage d'enfants qui restent dans leur placement initial pendant 12 mois ou plus.		Session du printemps 2028
	 Placements en milieu de proximité	Pourcentage d'enfants placés dans leur localité d'origine.		Session du printemps 2025
	 Croissance du réseau de placements locaux	Nombre de nouveaux prestataires de soins recrutés auprès des communautés inuites.		Session d'automne 2025
Résultat 9 Les dispensateurs de soins à la parenté bénéficient d'un soutien accru pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants nécessitant des prises en charge hors du domicile. Pages 17 et 18 du rapport d'avancement	 Participation au programme de soutien pour les aidants	Pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté inscrits à des programmes de soutien chaque année.		Session d'automne 2027
	 Stabilité du placement chez la parenté	Taux de perturbations du placement dans les situations de prise en charge par la parenté.		Session d'automne 2027
	 Taux d'achèvement de la formation	Pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté qui terminent les modules de formation requis.		Session du printemps 2026
Résultat 10 Le personnel œuvrant à la prestation des services du ministère des Services à la famille a droit à un soutien et à des ressources accrues pour assurer un environnement de travail positif et efficace, y compris des niveaux de dotation en personnel permettant de répondre aux besoins de la localité et de fournir des soins de haute qualité qui soient culturellement pertinents. Pages 19 et 20 du rapport d'avancement	 Sondages sur la satisfaction du personnel	Pourcentage du personnel se disant satisfait des ressources et du soutien en milieu de travail.		Session d'automne 2025
	 Niveaux de dotation en personnel	Ratio d'intervenants sociaux par rapport aux enfants et aux jeunes servis, avec des objectifs pour les localités éloignées.		Session d'automne 2025
	 Taux de rétention de la main-d'œuvre	Taux de roulement annuel du personnel dans les localités du Nunavut.		Session d'hiver 2026

- **Objectif** : Réussir l'élaboration de toutes les normes avec une mise en œuvre progressive.
- **Importance de ces mesures** : Un système souple, efficient et fiable est l'épine dorsale de services à l'enfance et à la famille efficaces au Nunavut. En intégrant les valeurs sociétales inuites dans les normes de service et en veillant à la cohérence des prestations de services, le ministère contribue à assurer la confiance du public et la responsabilisation.

2. Nombre de sessions de formation réalisées :

- **Ce que cela permet de mesurer** : Permet de faire un suivi du nombre, de la qualité et de la couverture des programmes de formation visant à s'assurer que le personnel possède les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les nouvelles normes.
- **Objectif** : Former l'ensemble du personnel et inclure des cycles de révision.
- **Importance de ces mesures** : En mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité organisationnelle et le perfectionnement de la main-d'œuvre, le ministère crée une base durable favorisant la souplesse dans la prestation des services et leur réussite à long terme. La formation en temps opportun et les systèmes d'assurance qualité ne sont pas seulement des priorités opérationnelles, mais des étapes essentielles vers la création d'un système sur lequel les enfants, les familles et les localités peuvent compter.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 1 afin de suivre et de garantir les progrès réalisés :

1. Système de surveillance :

- Une plateforme permettant de veiller au respect des normes révisées dans toutes les régions de service.
- Ce système fournit des données aux superviseurs et à la direction en signalant les secteurs où les normes ne sont pas entièrement mises en œuvre et en repérant les tendances en matière de problèmes de respect des normes.

2. Système de gestion de la formation :

- Une base de données centralisée qui enregistre la participation à la formation, les taux d'achèvement et les commentaires du personnel sur l'efficacité des sessions.
- Le système permet aux responsables de cerner les lacunes dans la couverture de la formation et d'adapter les sessions pour répondre aux besoins du personnel.

3. Mécanisme de rétroaction et d'examen :

- Un mécanisme permettant au personnel et aux localités de faire des commentaires sur l'aspect pratique et la pertinence des normes et des programmes de formation mis à jour.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Révision du manuel sur les normes :** La Division du mieux-être familial du ministère des Services à la famille a lancé une vaste initiative visant à élaborer et à mettre en œuvre plus de 70 normes pour les services à l'enfance et à la famille dans l'ensemble du Nunavut, afin d'améliorer l'uniformité, la responsabilisation et les pratiques fondées sur la culture. Bien que les progrès se poursuivent, le calendrier de mise en œuvre a été prolongé en raison de la complexité de l'harmonisation des normes avec les valeurs sociétales inuites, les diverses réalités communautaires et la nécessité d'une stratégie délibérée de gestion du changement. En avril 2025, douze normes avaient été officiellement mises en œuvre, chacune accompagnée d'outils pratiques et de documents d'orientation, tandis que les autres étaient en cours d'examen et de mise en œuvre par étapes. Un changement stratégique en octobre 2024 a permis la mise en place d'un groupe de travail intégré, de formats standards révisés et d'un modèle de mise en œuvre progressive pour en garantir la convivialité, la pertinence culturelle et l'harmonisation avec le système de gestion de dossiers Matrix. Cette approche permet de meilleures capacités, des rétroactions rapides et des transitions gérables

pour le personnel de première ligne. Le ministère reste déterminé à en achever la mise en œuvre d'ici mars 2026 en poursuivant son travail sur la formation, les mises à jour du système et l'engagement à en soutenir l'adoption réussie et l'amélioration à long terme.

- **Élaboration d'un cadre de formation** : Une approche par étapes de la prestation de la formation est en cours, en mettant l'accent sur l'accessibilité pour le personnel des régions éloignées. Au cours des deux derniers mois, le cadre conceptuel a fait l'objet d'un travail considérable, ce qui a jeté des bases solides pour les prochaines étapes de sa mise en œuvre.
- **Comité consultatif du sous-ministre** : Est déjà formé et se réunit régulièrement pour superviser la mise en œuvre du plan stratégique. Un travail de base essentiel a été réalisé pour faire avancer le plan stratégique, notamment une analyse exhaustive pour cibler les éléments prioritaires, ainsi que des entretiens avec les dirigeants pour définir l'orientation à suivre. Des outils clés, tels que des feuillets se rapportant au plan stratégique et un portail documentaire centralisé, ont été mis en place pour faciliter la communication et la cohésion à l'interne. Un projet de liste d'actions prioritaires à court terme oriente actuellement les consultations actives et la participation intergouvernementale afin de garantir une approche coordonnée et efficace de mise en œuvre.



Résultat 2 : Les enfants et les jeunes qui reçoivent des services de protection de l'enfance sont en sécurité, en bonne santé et bien soutenus.



Objectif

Veiller à ce que les enfants et les jeunes pris en charge soient en sécurité, soutenus et épanouis en répondant à leurs besoins physiques, émotionnels et développementaux grâce à des principes de protection cohérents et culturellement pertinents. Il en résulte une réduction des risques, une amélioration des systèmes de suivi et la garantie que chaque enfant et chaque jeune reçoit le soutien dont il a besoin. L'objectif est de créer des environnements où les enfants peuvent s'épanouir dans des lieux de sécurité et de bien-être. Toute progression repose sur les priorités essentielles suivantes :

- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour des enquêtes efficaces en matière de protection de l'enfance**
- **Rehausser la qualité, l'efficacité et le travail collaboratif pour une meilleure gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Diminution de la récurrence des interventions en matière de protection de l'enfance :

- **Ce que cela permet de mesurer** : Permet de suivre le taux de récurrence des interventions de la protection de l'enfance afin de déterminer si le système est en mesure de remédier aux causes profondes de manière effective.
- **Objectif** : Amener une progression positive dans la réduction des taux de récurrence.

- **Importance de ces mesures :** Assurer la sécurité et le bien-être des enfants fait partie intégrante du succès de la prestation de services aux localités du Nunavut. Les interventions récurrentes peuvent être le signe de faiblesses systémiques, entraînant des familles et des enfants dans des cycles d'instabilité et de traumatisme. La diminution du nombre de ces incidents témoigne de la capacité du système à remédier aux causes profondes efficacement, tout en apportant des solutions durables plutôt que temporaires.

2. Pourcentage d'enfants faisant l'objet d'évaluations annuelles :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet de faire un suivi de la proportion d'enfants faisant l'objet d'évaluations annuelles complètes, notamment des évaluations de la santé physique, du bien-être émotionnel et de l'évolution du développement.
- **Objectif :** Réaliser une évaluation annuelle de tous les enfants pris en charge et en assurer le suivi dans le système Matrix.
- **Importance de ces mesures :** Les évaluations annuelles sont essentielles car elles offrent un moyen structuré de surveiller la santé, le développement et le bien-être émotionnel de chaque enfant. Ces évaluations permettent une approche ciblée pour chaque enfant, ce qui donne au ministère la possibilité d'adapter les interventions et les ressources en fonction des besoins individuels. Par l'intégration des valeurs sociétales inuites dans ces systèmes, le ministère veille à ce que les pratiques de soins s'harmonisent avec les priorités culturelles et sociales des communautés du Nunavut, ce qui favorise la confiance et de meilleurs résultats.

Mesures des indicateurs clés

1. Système de gestion de cas et de production de rapports Matrix :

- **Objectif** : Assurer un suivi des données qui soit centralisé afin de garder un œil sur les résultats des cas, les délais d'intervention et les schémas de risque.
- **Fonction** :
 - Assure le suivi des cas et génère des alertes automatisées s'il y a un retard dans les interventions.
 - Fournit aux superviseurs des tableaux de bord pour surveiller les tendances de récurrence et les cas à haut risque.
 - S'intègre aux outils d'évaluation du mieux-être pour un suivi harmonieux.

2. Outil de planification et de suivi des évaluations :

- **Objectif** : S'assurer que chaque enfant pris en charge bénéficie d'une évaluation annuelle complète.
- **Fonction** :
 - Automatise les rappels pour les évaluations à venir.
 - Enregistre les taux d'achèvement et les résultats des évaluations afin de guider la planification des services.
 - Produit des rapports régionaux pour déterminer quels aspects nécessitent un soutien supplémentaire.

3. Outil d'analyse des risques d'intervention :

- **Objectif** : Cerner les tendances dans les interventions répétées et orienter les stratégies de prévention ciblées.
- **Fonction** :
 - Regroupe les données de manière à cerner les facteurs de risque systémiques ou récurrents.
 - Fournit des indications permettant d'améliorer les programmes d'aide à la famille et les efforts d'intervention précoce.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Amélioration du suivi des cas** : Le développement du système de production de rapports Matrix est en cours afin d'améliorer le suivi en temps réel de l'historique des cas, des délais d'intervention et des mesures de suivi. Cette démarche fait en sorte de ne pas omettre de cas et de maintenir des interventions opportunes et efficaces.
 - Le système de gestion de cas a été lancé et fait l'objet d'un examen et d'un suivi continu afin de garantir l'intégrité de la migration des

données.

- La formation du personnel chargé de la gestion de cas a été lancée et est en cours.
- **Cadre conceptuel de vérification des dossiers** : Ce cadre conceptuel prévoit une révision des services à l'enfance et à la famille au Nunavut pour tout le territoire qui débutera à Iqaluit et se poursuivra dans toutes les régions sur une période de dix mois. Cette vérification permettra d'examiner la conformité avec la législation et les normes, de repérer les points forts et les risques dans la prestation de services et de faciliter l'amélioration continue. Une série d'outils de vérification a été mise au point pour garantir un examen cohérent et exhaustif de sujets clés tels que la protection de l'enfance, la prévention, le placement en famille d'accueil, la planification de la permanence et la sécurisation culturelle. Ce processus comprend un examen des dossiers, une vérification du système et une consultation du personnel. Il intègre aussi une composante de mentorat pour renforcer les capacités à l'interne et soutenir un système d'assurance qualité durable et ancré dans la culture. Les résultats régionaux serviront de base aux plans d'action, et un rapport de synthèse final mettra en évidence les tendances et les recommandations pour tout le système.
- Le groupe de travail de l'**Accord sur l'action du Nunavut pour contrer la violence et la négligence à l'égard des enfants (CANRA)** s'est à nouveau engagé dans un examen intergouvernemental réalisé avec une tierce partie. Le Comité CANRA a mené une démarche exhaustive de l'engagement des parties prenantes qui a inclus des entretiens avec Nunavut Tunngavik inc., RCYO et le personnel de première ligne. Ces efforts ont abouti à la révision de l'Accord CANRA de 2025.
- **Norme de signalement des blessures critiques et des décès** : Une nouvelle norme sur les rapports d'incidents critiques et d'évènements graves a été élaborée et est maintenant en vigueur. L'élaboration de la norme d'examen des décès progresse comme prévu et celle-ci devrait être achevée d'ici le prochain rapport périodique.



Résultat 3 : La vision et les valeurs sociétales inuites sont davantage intégrées à la législation, aux politiques, à la pratique, à la recherche et aux évaluations en matière de protection de l'enfance.



Objectif

Intégrer les valeurs sociétales inuites dans tous les aspects des services à l'enfance et à la famille, en garantissant des pratiques culturellement pertinentes qui respectent les traditions, les structures familiales et l'approche inuites en matière de bien-être. Il en résulte un système qui reflète les expériences vécues et les priorités culturelles des communautés inuites, de sorte que les familles et les enfants se sentent compris, soutenus et respectés.

Ce résultat s'inscrit dans la priorité visant à « **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté** ».

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage du personnel suivant chaque année une formation en compétences culturelles propres aux Inuits.

- **Ce que cela permet de mesurer** : Permet un suivi de la proportion des effectifs ayant terminé une formation leur permettant de mieux comprendre les traditions culturelles, les valeurs et la dynamique familiale inuites.
- **Objectif** : Former tout le personnel et inclure des cycles réguliers d'évaluations.
- **Importance de ces mesures** : Les valeurs sociétales inuites sont à la base des services à l'enfance et à la famille au Nunavut. En accordant la priorité à la compétence culturelle, le ministère s'assure que les

travailleurs de première ligne et les décideurs comprennent et respectent l'approche inuite en matière de bien-être des familles et des communautés. Il s'en suit un climat de confiance et une volonté de faire tomber les barrières culturelles, ce qui favorise la collaboration entre les familles et les prestataires de services.

2. Nombre de projets de recherche et d'évaluation dirigés par des Inuits :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet de suivre le développement des projets de recherche conçus et menés par les communautés inuites afin d'examiner les services à l'enfance et à la famille et d'orienter les améliorations.
- **Objectif :** Établir de partenariats clés avec des Inuits et procéder au lancement progressif des projets et initiatives.
- **Importance de ces mesures :** La recherche menée par les Inuits permet aux localités d'analyser les services offerts selon leur point de vue, ce qui garantit des améliorations significatives et répondant aux priorités locales. Par ailleurs, l'intégration de commentaires provenant directement des familles et des aidants permet de s'assurer que les services évoluent en fonction de leur réalité. Cette approche favorise un sentiment d'appartenance et de responsabilisation au sein du système.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 3 afin de surveiller et de garantir les progrès réalisés :

1. Système de formation en compétences culturelles :

- **Objectif** : Permettre un suivi de la participation du personnel et des taux d'achèvement des modules de formation en compétences culturelles.
- **Fonction** :
 - Enregistre les progrès individuels et fait des rappels pour les modules incomplets.
 - Inclut des mécanismes de retour d'information pour les participants afin d'affiner le contenu de la formation.
 - Génère des rapports régionaux afin d'assurer un accès équitable à la formation.

2. Dépôt de projets de recherche :

- **Objectif** : Héberger et suivre les initiatives de recherche menées par les Inuits, leurs conclusions et leur incidence sur l'amélioration de la prestation des services.
- **Fonction** :
 - Assure le suivi des échéanciers, des méthodologies et des résultats des projets.
 - Fait en sorte que les décideurs et les prestataires de services aient accès aux résultats.
 - Intègre des réunions de partage des connaissances afin d'appliquer les résultats de la recherche directement à la pratique.

3. Outil d'intégration des commentaires de la communauté :

- **Objectif** : Recueillir les commentaires des familles, des aidants et des dirigeants locaux sur la façon dont les services s'harmonisent aux valeurs sociétales inuites.
- **Fonction** :
 - S'informe auprès des familles et des aidants pour connaître leur expérience du système.
 - Recueille des informations qualitatives sur la pertinence du service et le respect de la culture.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Élaboration de la formation en compétences culturelles** : Le ministère collabore activement avec les personnes aînées, les gardiennes et gardiens du savoir et les conseillères et conseillers culturels inuits à l'élaboration

conjointe d'un programme d'enseignement complet dont les bases reposent sur qaujimajatuqangit inuit. Le programme d'enseignement doit être le reflet des réalités du Nunavut en matière de services à l'enfance et à la famille, et mettre l'accent sur la vision du monde des Inuits en matière de prestation de soins, de résolution traditionnelle de conflits, de systèmes de prise en charge par la parenté et de transmission intergénérationnelle des valeurs. Ce travail soutient une pratique fondée sur la culture dans tous les aspects du service.

- **Partenariats de recherches menées par des Inuits :** Des partenariats fondamentaux ont été établis avec des organisations inuites afin de définir conjointement les priorités de la recherche et d'élaborer des cadres d'évaluation qui tiennent compte du point de vue des Inuits. Ces partenariats ont pour but de veiller à ce que les activités de recherche et d'évaluation soient menées par les localités, culturellement pertinentes et conformes aux principes de l'autodétermination des Inuits.



Résultat 4 : Les enfants et les jeunes qui bénéficient des services à l'enfance et à la famille ont des liens plus étroits avec leur famille, leur communauté et la culture inuite.



Objectif

Encourager et maintenir les liens entre les enfants, leurs familles et la culture inuite en donnant la priorité à des services respectueux de la culture qui renforcent les liens familiaux, la participation communautaire et les pratiques traditionnelles. Cette démarche vise à garantir que les enfants pris en charge entretiennent des relations enrichissantes avec leur famille et leur communauté, et qu'ils développent un sentiment d'identité et d'appartenance. Cet effort est centré sur la création de nouveaux programmes et de mesures de soutien culturels qui habilitent les familles et raffermir les liens avec la communauté.

Tout résultat repose sur la progression des priorités essentielles suivantes :

- **Améliorer et optimiser les services d'adoption, de placement familial et chez la parenté :**
- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Améliorer la supervision et l'efficacité des services spécialisés à l'extérieur du territoire**

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage d'enfants participant à des programmes culturels :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet un suivi de la proportion d'enfants pris en charge qui participent à des programmes qui leur enseignent les compétences traditionnelles, la langue et les pratiques culturelles.
- **Objectif :** Constaté une progression positive des taux de participation des enfants et des jeunes.
- **Importance de ces mesures :** Pour les enfants pris en charge, le maintien des liens avec leur famille et leur communauté est essentiel à leur bien-être

émotionnel et social. Les programmes culturels permettent aux enfants d'acquérir des compétences traditionnelles, de participer à la vie de la communauté et de nourrir leur sentiment d'identité. Ces programmes réduisent aussi le choc émotionnel de la séparation en créant un sentiment d'appartenance des enfants à leurs racines et à leur patrimoine.

2. Taux de réunification des familles :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Vérifie le pourcentage d'enfants ayant retrouvé leur famille et évalue la stabilité de la réunification.
- **Objectif :** Constaté une progression positive des taux de réunification.
- **Importance de ces mesures :** La réunification, lorsqu'elle est menée de façon sécuritaire et appropriée, favorise la guérison de la famille et réduit le traumatisme à long terme des placements prolongés. Une approche normalisée fait en sorte que les efforts de réunification sont bien soutenus, planifiés et durables. Le fait de recueillir les commentaires des familles et des communautés permet de consolider ces efforts, ce qui entraîne dans le cadre de ces services un respect des priorités des Inuits et une réponse aux besoins réels des enfants et de leurs aidants.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 4 afin de surveiller et de garantir les progrès réalisés :

1. Suivi de la participation aux programmes culturels :

- Objectif : Permettre un suivi de la participation des enfants aux activités culturelles en documentant les types de programmes, la présence et les commentaires.
- Fonction :
 - Permet aux travailleurs sociaux de constater la participation en temps réel.
 - Intègre les commentaires des enfants et des familles sur la pertinence du programme.
 - Fournit des données régionales permettant de repérer les lieux où le programme doit être élargi.

2. Système de surveillance de la réunification :

- Objectif : Assurer le suivi des plans de réunification, des échéanciers et des résultats à long terme.
- Fonction :
 - Consigne les mesures prises pour parvenir à la réunification, y compris les mesures de soutien à la famille fournies.
 - Surveille la stabilité après la réunification au moyen d'évaluations de suivi.
 - Génère de l'information sur les obstacles courants à la réunification afin de guider les modifications de politiques.

3. Outil de rétroaction sur la participation de la communauté :

- Objectif : Recueillir les commentaires des familles et des communautés sur la programmation culturelle et les processus de réunification.
- Fonction :
 - Collecte des données qualitatives sur les répercussions des services sur les liens familiaux et communautaires.
 - Recueille des suggestions visant à améliorer les moyens de soutien culturels et de réunification.
 - Déploiement complet

4. Outil de rétroaction sur la participation de la communauté :

- Phase de test
- Déploiement opérationnel

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Développement des programmes culturels** : Une étude a été lancée

concernant le Programme d'aide à la famille afin d'élargir la gamme des programmes culturels, incluant les activités en milieu naturel et les initiatives de revitalisation de la langue pour les enfants pris en charge et recevant des services à l'enfance et à la famille. Le travail se poursuit toujours.

- **Cadre de réunification** : Un processus normalisé de planification de la réunification est en cours d'élaboration pour guider les familles et les travailleurs sociaux vers l'obtention de résultats durables. Des consultations préliminaires avec les parties prenantes ont été menées et une ébauche de cadre est en cours d'analyse.



Résultat 5 : Le personnel et les partenaires du ministère des Services à la famille proposent des services qui sont compatibles avec la culture des communautés inuites.



Objectif

Développer des services culturellement pertinents qui constituent la pierre angulaire d'un système de protection de l'enfance au Nunavut qui est efficace, respectueux et fiable. Les valeurs sociétales inuites mettent l'accent sur l'importance de la communauté, de la parenté et de la responsabilité collective. Le ministère des Services à la famille veille à ce que tous les services à l'enfance et à la famille du Nunavut soient culturellement conformes aux valeurs sociétales inuites, et qu'ils tiennent compte des traditions, des besoins et des priorités uniques des familles et des communautés inuites. Ce principe vise à harmoniser les protocoles de service et les pratiques du personnel aux coutumes inuites de savoir et d'être, afin de créer un système qui soit familier, accessible et stimulant pour toutes les familles et les communautés.

Ainsi, l'accent sera mis sur les sujets clés suivants :

- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour des enquêtes efficaces en matière de protection de l'enfance**
- **Rehausser la qualité, l'efficacité et le travail collaboratif pour une meilleure gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Examen annuel des protocoles et des normes de service :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Le suivi de la réalisation des évaluations permet de s'assurer que les protocoles et les normes de service sont conformes aux valeurs sociétales inuites et tiennent compte des commentaires des familles et des communautés.

- **Objectif** : Examiner la totalité des protocoles chaque année puis les réviser et les mettre à jour sur une base régulière.
- **Importance de ces mesures** : Des services qui sont culturellement pertinents sont essentiels pour établir la confiance et la participation de toutes les familles du Nunavut. Lorsque les services sont le reflet des valeurs et des pratiques appropriées, alors les familles se sentent respectées et soutenues, ce qui mène à des interventions plus pertinentes et efficaces. L'examen des protocoles permet de s'assurer que les politiques sont non seulement conformes aux exigences réglementaires, mais qu'elles tiennent compte aussi de la culture et des besoins uniques des localités du Nunavut.

2. Pourcentage du personnel faisant l'objet chaque année d'une évaluation sur les compétences culturelles.

- **Ce que cela permet de mesurer** : Vérifier le pourcentage des membres du personnel ayant fait l'objet d'une évaluation de leur compréhension et de leur recours aux pratiques culturelles inuites dans leur travail quotidien.
- **Objectif** : Évaluer l'ensemble du personnel et mettre en place des cycles réguliers d'évaluation
- **Importance de ces mesures** : Les évaluations de la compétence culturelle du personnel ont pour effet de stimuler la responsabilisation et de faire en sorte que le rapprochement culturel ne soit pas seulement un objectif théorique, mais une réalité concrète. Ces évaluations orientent les efforts de formation spécifiques, ce qui contribue au développement d'une main-d'œuvre à la fois compétente et consciente des différences culturelles.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 5 afin de surveiller et de garantir les progrès réalisés :

1. Système de révision et de mise à jour des protocoles :

- Objectif : Procéder à l'examen annuel et à la révision des protocoles afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux valeurs sociétales inuites et qu'ils tiennent compte des commentaires des familles et des communautés.
- Fonction :
 - Il fait office de liste de contrôle pour l'évaluation de chaque protocole en fonction des normes culturelles.
 - Il consigne, met à jour et suit leur mise en œuvre dans toutes les régions de service.
 - Il signale les régions ayant besoin d'une consultation ou d'une harmonisation supplémentaire.

2. Plateforme d'évaluation des compétences culturelles :

- **Objectif** : Mesurer les performances du personnel en matière d'intégration des connaissances culturelles dans la prestation des services.
- **Fonction** :
 - Combine des autoévaluations, la rétroaction du superviseur et des évaluations par les pairs.
 - Fait un suivi des tendances en matière de compétence culturelle du personnel afin de cibler les priorités en matière de formation.
 - Génère des rapports pour la direction afin de suivre les progrès des équipes.

3. Mécanisme de retour d'information de la communauté :

- **Objectif** : Recueillir des commentaires qualitatifs et quantitatifs auprès des familles et des résidentes et résidents sur la pertinence et l'impact culturels des services.
- **Fonction** :
 - Propose des sondages anonymes aux familles et aux aidants.
 - Constitue un moyen d'obtenir une rétroaction directe concernant les expériences de service.

4. Plateforme d'évaluation des compétences culturelles :

- Phase pilote
- Déploiement complet

5. Mécanisme de retour d'information de la communauté :

- Déploiement initial
- Intégration complète

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Processus d'examen des protocoles** : L'élaboration d'un cadre structuré pour l'examen et la mise à jour des protocoles de service va bon train. À ce jour, 80 % des normes de pratique ont été examinées et les premières ébauches sont terminées. Des consultations avec des personnes âgées inuites et des dirigeants communautaires ont éclairé ce travail, aidant à cerner les aspects pour lesquels les protocoles nécessitent une meilleure harmonisation culturelle.
- **Outil d'évaluation du personnel** : L'élaboration d'un outil d'autoévaluation des compétences culturelles et d'évaluation des superviseurs est en cours. La mise à l'essai de l'outil est prévue pour s'assurer qu'il est pratique et efficace avant sa mise en œuvre complète.



Résultat 6 : Les enfants placés à l’extérieur du Nunavut bénéficient d’un soutien de haute qualité, de soins adaptés à leur culture et de plans de transition et de rapatriement personnalisés, ce qui leur permet de maintenir des liens étroits avec leur famille et leur communauté tout au long du processus.



Objectif

Lorsque des enfants et des jeunes du Nunavut sont placés à l’extérieur du territoire, il est primordial de maintenir leur lien avec la culture inuite et de leur assurer des services qui soient de haute qualité et respectueux de leur culture. Ce résultat met l’accent sur l’amélioration de la surveillance, la mise en œuvre de plans de continuité culturelle et l’assurance que les prestataires de soins situés à l’extérieur du territoire sont outillés pour soutenir les enfants inuits d’une manière qui soit le reflet de leur patrimoine et de leurs besoins uniques. L’objectif est de s’assurer que les enfants et les jeunes placés à l’extérieur du Nunavut reçoivent des soins de haute qualité qui correspondent aux valeurs sociétales inuites, qui maintiennent les liens culturels et qui accordent la priorité à leur bien-être holistique.

Les principaux sujets clés pour ce résultat sont les suivants :

- **Améliorer la supervision et l’efficacité des services spécialisés à l’extérieur du territoire**
- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Rehausser la qualité, l’efficacité et le travail collaboratif pour une meilleure gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de plans de continuité culturelle pour les placements à l’extérieur du territoire :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet de suivre l’élaboration et la mise en œuvre de plans personnalisés pour s’assurer que les enfants inuits placés à l’extérieur du territoire maintiennent des liens avec leur culture, leur famille et leur communauté.

- **Objectif** : Élaborer des plans de continuité culturelle pour tous les placements hors du territoire et suivre leur progression sur une base régulière.
- **Importance de ces mesures** : Les enfants placés à l'extérieur du Nunavut risquent de perdre leur identité culturelle et leurs liens avec leur famille et leur communauté. Les plans de continuité culturelle permettent à ces enfants de rester en contact avec leur patrimoine, en leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences traditionnelles, de parler leur langue et de maintenir des liens avec leur famille et leur communauté.

2. Pourcentage de prestataires de soins recevant une formation en compétences culturelles :

- **Ce que cela permet de mesurer** : Permet de suivre la proportion de prestataires de soins situés à l'extérieur du territoire qui terminent une formation sur les valeurs sociétales, la langue et les traditions inuites.
- **Objectif** : Amener une progression positive du taux de prestataires de soins formés.
- **Importance de ces mesures** : Les prestataires de soins situés à l'extérieur du Nunavut ne comprennent souvent pas les valeurs sociétales inuites, ce qui donne lieu à des prises en charge qui ne sont pas familières et qui sont aliénantes. En offrant à ces prestataires des possibilités de formation en compétences culturelles, le ministère veille à ce que les enfants bénéficient d'une prise en charge qui corresponde à leur contexte culturel et qui accorde la priorité à leur bien-être.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 6 afin de surveiller et de garantir les progrès réalisés :

1. Système de suivi du plan de continuité culturelle :

- **Objectif** : S'assurer que chaque enfant pris en charge à l'extérieur du territoire dispose d'un plan de continuité culturelle personnalisé qui fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour réguliers.
- **Fonction** :
 - Suit la création, l'approbation et la mise en œuvre des plans de continuité.
 - Consigne les activités de participation des communautés et des familles en lien avec le plan.
 - Émet des alertes concernant les révisions et les mises à jour des plans.

2. Plateforme de gestion de la formation des prestataires de soins :

- **Objectif** : Suivre les taux de participation et d'achèvement de la formation en compétences culturelles des prestataires de soins situés à l'extérieur du territoire.
- **Fonction** :
 - Surveille l'inscription et les progrès des prestataires au niveau des modules de formation.
 - Recueille des retours d'information sur la pertinence et les répercussions de la formation.
 - Génère des rapports permettant de répertorier les régions ou les installations nécessitant un soutien supplémentaire.

3. Système de surveillance du bien-être de l'enfant :

- **Objectif** : Surveiller le bien-être général des enfants placés à l'extérieur du territoire en veillant à ce que les prises en charge soient conformes aux valeurs sociétales inuites et qu'ils répondent à leurs besoins holistiques.
- **Fonction** :
 - Assure le suivi de résultats tels que la performance scolaire, la santé mentale et la stabilité émotionnelle.
 - Recueille les commentaires des enfants, des familles et des prestataires de soins sur les expériences de placement.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Cadre conceptuel de la continuité culturelle** : Les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre du cadre d'amélioration de la qualité qui guide l'élaboration des plans de continuité culturelle individualisés pour les enfants placés hors du territoire. Les commentaires initiaux ont été

intégrés, et d'autres consultations sont en cours pour peaufiner le cadre.

- **Élaboration de la formation pour les prestataires de soins** : L'élaboration d'un programme de formation spécialisé à l'intention des prestataires de services et de soins se poursuit, en mettant l'accent sur les pratiques culturelles, la langue et les approches holistiques inuites en matière de bien-être des familles et des communautés. Cette formation se positionne comme une offre de base pour les prestataires hors territoire, avec de premiers modules déjà en cours de développement.
- **Révision des tiers** : L'examen de tous les établissements et placements en famille d'accueil hors du territoire est débuté et actuellement en cours.
- **Demande de propositions (DP)** : Toutes les nouvelles demandes de propositions pour des services de garde situés à l'extérieur du territoire comprennent maintenant l'obligation d'obtenir un permis auprès du ministère des Services à l'enfance et à la famille correspondant. La mise en œuvre de cette exigence fait l'objet d'un suivi afin d'assurer la conformité de l'ensemble des prestataires contractuels.
- **Capacité du système des agentes et agents préposés à la liaison communautaire** : La capacité du système des agentes et agents préposés à la liaison communautaire a fait l'objet d'investissements continus, notamment en matière de formation continue, de renforcement de la surveillance et d'amélioration du soutien de la gestion, afin de garantir une prise en charge culturellement intégrée et cohérente des enfants placés hors du territoire.
- **Mise en œuvre des normes** : La nouvelle norme relative aux services spécialisés pour enfants et jeunes hors territoire et la norme relative au placement d'urgence dans des services spécialisés hors territoire ont été mises en œuvre en juin 2024. Les efforts en cours portent sur l'intégration de ces normes dans la pratique et sur la surveillance de la conformité.



Résultat 7 : Les enfants, les jeunes et les familles ont un meilleur accès à des programmes de prévention et d'intervention précoce qui sont culturellement pertinents et qui sont le reflet des valeurs sociétales inuites.



Objectif

L'accès aux programmes de prévention est essentiel pour soutenir les familles de manière proactive plutôt que réactive. Pour les familles inuites, ces programmes doivent être fondés sur les valeurs sociétales inuites et traiter les situations difficiles d'une manière qui favorise la résilience, les liens de parenté et le bien-être collectif. Ce résultat permet ainsi d'élargir l'accès à des programmes de prévention et d'intervention précoce respectueux de la culture qui abordent les problèmes familiaux avant qu'ils ne dégèrent en crises, réduisant ainsi le besoin d'interventions de la part des services de protection de l'enfance et renforçant la stabilité familiale.

Ce résultat s'harmonise aux priorités essentielles suivantes :

- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Rehausser la qualité, l'efficacité et le travail collaboratif pour une meilleure gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de familles bénéficiant des programmes de prévention chaque année :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet de suivre le nombre de familles participant à des services de prévention, comme des programmes de formation au rôle de parent, de counseling ou des initiatives communautaires.
- **Objectif :** Constaté une progression positive du nombre de familles faisant appel à des programmes de prévention.

- **Importance de ces mesures :** Les programmes de prévention contribuent à limiter les interventions d'urgence, ce qui aide les familles à surmonter leurs difficultés avant que la situation ne dégénère en crise. Pour les familles inuites, les services de prévention culturellement pertinents répondent non seulement à des besoins immédiats, ils renforcent aussi les liens familiaux, améliorent la confiance des parents et consolident les méthodes traditionnelles de prestation de soins.

2. Réduction du nombre d'interventions en cas de crise :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet un examen du nombre d'interventions en cas de crise en matière de protection de l'enfance, comme le retrait d'urgence ou le placement à des fins de protection, afin de mesurer la portée des programmes de prévention.
- **Objectif :** Constater une réduction du nombre d'interventions en cas de crise.
- **Importance de ces mesures :** En élargissant l'accès à ces programmes, le ministère entend contribuer à la résilience des familles, limiter les traumatismes liés aux crises et offrir aux enfants de meilleures perspectives d'avenir à long terme. La mesure de la portée de ces programmes fait en sorte de cibler les ressources de manière efficace, ce qui permet de soutenir les communautés et les familles qui en ont le plus besoin.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 7 afin de surveiller les progrès et de garantir la reddition de compte :

1. Système de suivi du programme de prévention :

- **Objectif** : Vérifier la participation, la disponibilité des services et l'efficacité du programme dans l'ensemble du Nunavut.
- **Fonction** :
 - Consigne la participation des familles aux programmes et suit les résultats au fil du temps.
 - Repère les régions où les taux d'accès ou de participation sont faibles.
 - Fournit des données permettant d'orienter l'affectation des ressources et l'expansion du programme.

2. Outil d'analyse des interventions en cas de crise :

- **Objectif** : Suivre et analyser les taux d'intervention en cas de crise dans le système de gestion de cas Matrix afin d'évaluer le succès des programmes de prévention dans la réduction des urgences.
- **Fonction** :
 - Regroupe des données sur la fréquence et les causes des interventions en cas de crise.
 - Fournit des informations sur les facteurs de stress systémiques menant à des crises.
 - Aide à concevoir des méthodes de prévention ciblées en fonction des tendances répertoriées.

3. Tableau de bord de l'action communautaire :

- **Objectif** : Permet de mesurer la portée et le degré de réussite des efforts de sensibilisation du public visant à promouvoir les programmes de prévention.
- **Fonction** :
 - Dresse le portrait du nombre de familles qui ont bénéficié d'un contact et d'un soutien dans le cadre des campagnes de sensibilisation dans les communautés.
 - Fait le suivi des commentaires des familles sur l'accessibilité et la pertinence du programme.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Expansion du programme de prévention** : Le ministère a entrepris

de repérer les lacunes en matière de services sur l'ensemble du territoire, ce qui lui permettra d'établir des partenariats avec des organismes communautaires en vue de mettre au point et de développer des initiatives de prévention respectueuses des spécificités culturelles. Les consultations initiales ont mis en évidence la nécessité d'un plus grand nombre d'ateliers sur le rôle parental et d'un soutien en santé mentale adapté aux familles inuites.

- **Cadre conceptuel de l'intervention précoce :** Des travaux sont en cours en vue d'élaborer un cadre destiné à orienter la prestation des services, avec pour objectif de communiquer avec les familles à un stade précoce, en particulier dans les régions où les ressources existantes sont limitées.
- **Investissement fédéral :** L'investissement de 16,4 millions \$ annoncé précédemment dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre permet d'élargir les programmes de prévention et de postvention.



Résultat 8 : Les enfants et les jeunes bénéficient d'un meilleur accès à des prises en charge et à du soutien sécuritaires, stables et continus au sein de leurs localités.



Objectif

Favoriser une approche de prise en charge de proximité qui donne la priorité au maintien des enfants et des jeunes dans leur région d'origine, près de leur famille et de leurs racines culturelles. Une telle approche permet de limiter les perturbations émotionnelles et sociales causées par les placements à l'extérieur de la localité. Ce résultat doit permettre d'observer une plus grande disponibilité au niveau des choix de prise en charge sécuritaires, stables et locaux destinés aux enfants et aux jeunes, tout en veillant à ce que ces derniers restent liés à leur milieu, à leur culture et à leurs réseaux de soutien.

Toute progression repose sur les priorités essentielles suivantes :

- **Améliorer et optimiser les services d'adoption, de placement familial et chez la parenté**
- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de ressources de placement locales :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet de connaître la disponibilité des ressources en matière de prise en charge dans la localité, incluant dans les familles d'accueil, les placements chez la parenté et les foyers de groupe.
- **Objectif :** Observer une augmentation progressive du nombre de ressources en matière de prise en charge dans la localité.

- **Importance de ces mesures :** Les prises en charge dans la localité aident les enfants à conserver leur sentiment d'identité et leur lien d'appartenance tout en favorisant une certaine stabilité et en les rapprochant de leur famille et de leurs racines culturelles. Le fait de placer les enfants dans leur localité d'origine minimise le traumatisme de la séparation, préserve les liens culturels et renforce le soutien de la famille élargie et des réseaux communautaires. Le soutien apporté aux prestataires de soins au moyen de la formation, des ressources et d'une sensibilisation continue permet d'améliorer la qualité des soins fournis et fait en sorte que les enfants sont placés dans des environnements stables.

2. Pourcentage d'enfants placés dans leur localité d'origine :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet un suivi de la proportion d'enfants pris en charge qui sont placés dans leur localité ou région d'origine, en veillant à ce qu'ils conservent des liens étroits avec leur famille et leur culture.
- **Objectif :** Augmenter le nombre d'enfants placés dans leur localité d'origine.
- **Importance de ces mesures :** Pour les familles inuites, les placements en famille d'accueil qui respectent leurs valeurs sociétales, comme le partage des responsabilités de garde et le maintien des liens familiaux, sont essentiels pour susciter chez eux un climat de confiance et entraîner leur collaboration avec le système de protection de l'enfance. Le fait de multiplier les options de prise en charge dans leur région permet de s'assurer que les enfants bénéficient d'un soutien dans un environnement qui leur est familier, sécurisant et propice à l'épanouissement.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 8 afin de surveiller les progrès et de garantir la reddition de compte :

1. Suivi de la disponibilité des placements :

- Objectif : Suivre la disponibilité et la capacité des options de placements locaux dans chaque région.
- Fonction :
 - Consigne le nombre et le type de placements disponibles (p. ex., famille d'accueil, parenté, foyer de groupe).
 - Surveille les disparités régionales et répertorie les secteurs nécessitant des ressources supplémentaires.
 - S'intègre aux systèmes de gestion de prise en charge pour jumeler les enfants aux placements appropriés.

2. Plateforme de soutien et de rétention des aidants :

- **Objectif** : Faire un suivi du recrutement, de la formation et du soutien continu des aidants afin d'assurer des taux de rétention élevés et la satisfaction des aidants.
- **Fonction** :
 - Consigne les taux de participation et d'achèvement des formations destinées aux aidants.
 - Fait un suivi des commentaires des aidants et répertorie les défis courants.
 - Fournit des ressources et des outils de soutien adaptés aux aidants inuits.

3. Tableau de bord de suivi des placements dans la localité :

- **Objectif** : Vérifier le pourcentage d'enfants placés dans leur localité d'origine et répertorier les tendances au fil du temps.
- **Fonction** :
 - Regroupe les données sur les placements par région et par type.
 - Assure le suivi des progrès atteints en matière de placement au niveau de la réalisation des objectifs à l'échelle régionale et à la grandeur du territoire.
 - Génère des rapports pour guider les décisions stratégiques et l'allocation des ressources.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Correspondance géographique du placement** : Le travail se poursuit en vue de dresser un tableau complet de la disponibilité des placements dans tout le Nunavut. Les premiers constats révèlent des régions présentant des lacunes importantes en matière de ressources pour les familles d'accueil et les foyers de groupe. En comprenant mieux ces lacunes, il est possible

d'élaborer des programmes ciblés et de mettre en valeur les ressources en matière de placement en famille d'accueil.

- **Campagne de recrutement des aidants :** On a observé une volonté de recruter de nouvelles familles d'accueil et des aidants parmi la parenté en mettant l'accent sur des stratégies de recrutement respectueuses de la culture et des actions de sensibilisation ciblées dans les régions mal desservies. La démarche de recrutement se poursuit.



Résultat 9: Les dispensateurs de soins à la parenté bénéficient d'un soutien accru pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants nécessitant des prises en charge hors du domicile.



Objectif

La prise en charge par la parenté, c'est-à-dire le placement des enfants chez des membres de la famille proche ou élargie, est un élément essentiel des pratiques de protection de l'enfance respectueuses de la culture au Nunavut. La prise en charge par la parenté est conforme aux valeurs sociétales inuites qui reconnaissent l'importance des liens familiaux, du partage des responsabilités et du soutien collectif en matière de garde. Les dispensateurs de soins à la parenté bénéficient d'un soutien accru pour s'assurer que les enfants restent chez des membres de la famille dans la mesure du possible, ce qui préserve les liens culturels et favorisera la stabilité familiale.

Les priorités suivantes guident une telle démarche :

- **Améliorer et optimiser les services d'adoption, de placement familial et chez la parenté**
- **Améliorer les programmes et les services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**

Indicateurs clés de résultats

1. **Pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté recevant un soutien financier et au niveau de la formation :**
 - **Ce que cela permet de mesurer :** Mesure la proportion de

dispensateurs de soins à la parenté qui reçoivent une aide financière et qui participent à des programmes de formation pour soutenir leur rôle d'aidant.

- **Objectif** : Augmenter progressivement le nombre de dispensateurs de soins à la parenté bénéficiant d'une aide financière et d'un soutien en formation.
- **Importance de ces mesures** : La prise en charge par la parenté est essentielle pour maintenir un sentiment d'identité, d'appartenance et de stabilité chez les enfants pendant les périodes difficiles. Le fait de mieux soutenir les dispensateurs de soins à la parenté permet de s'assurer que ces arrangements sont durables, ce qui réduit la probabilité de perturbations ou de transitions vers des placements chez des personnes sans lien de parenté. L'aide financière vise à alléger le fardeau économique auquel sont souvent confrontés ces aidants, ce qui leur permet de se concentrer sur le bien-être des enfants dont ils ont la charge. Les programmes de formation permettent aux aidants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer des situations complexes de prestation de soins, notamment pour faire face aux traumatismes et pour s'orienter dans le système de protection de l'enfance.

2. Taux de satisfaction des dispensateurs de soins à la parenté :

- **Ce que cela permet de mesurer** : Évalue la satisfaction des dispensateurs de soins à la parenté à l'égard des ressources, de la formation et du soutien fournis par le système.
- **Objectif** : Obtenir un taux de satisfaction supérieur à 75 %.
- **Importance de ces mesures** : En tenant compte activement des commentaires des dispensateurs de soins à la parenté au moyen d'un mécanisme de vérification de la satisfaction et en s'assurant que les placements sont stables, le ministère peut parfaire ses politiques et ses programmes de manière à répondre efficacement aux besoins des aidants. Il en résulte un système qui non seulement soutient les aidants, mais qui priorise aussi le bien-être des enfants.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 9 afin de surveiller les progrès et de garantir la reddition de compte :

1. Système de suivi du soutien aux dispensateurs de soins à la parenté :

- **Objectif** : Vérifier l'aide financière accordée, la participation à la formation et le soutien continu fourni aux dispensateurs de soins à la parenté.
- **Fonction** :
 - Enregistre le versement des subventions financières et relève les délais ou les lacunes au niveau du soutien.
 - Fait le suivi du taux d'inscription et d'achèvement des formations.
 - Constitue une base de données centralisée permettant d'encadrer l'accès des aidants aux ressources supplémentaires.

2. Outil de sondage sur la satisfaction des aidants :

- **Objectif** : Recueillir les commentaires des dispensateurs de soins à la parenté sur l'efficacité des moyens de soutien et des ressources fournis.
- **Fonction** :
 - Mène des sondages périodiques pour mesurer la satisfaction et identifier les besoins n'ayant pas été comblés.
 - Suit les tendances à long terme afin de faciliter la révision des politiques et des programmes.
 - Met à disposition des moyens anonymes pour obtenir un retour d'information permettant d'avoir une vision juste et des données exploitables.

3. Tableau de bord de suivi des placements chez la parenté :

- **Objectif** : Vérifier la durabilité des placements auprès de la parenté et les résultats obtenus.
- **Fonction** :
 - Assure le suivi de la durée du placement et des indicateurs de bien-être de l'enfant.
 - Signale les placements nécessitant un soutien ou une intervention supplémentaire.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

• Cadre de formation des dispensateurs de soins à la parenté :

L'élaboration d'un programme d'enseignement sur mesure constitue l'une des priorités de la planification. Il doit conduire à la mise en place

de pratiques de soins respectueuses de la culture, à des prises en charge tenant compte des traumatismes et à la maîtrise du système de protection de l'enfance.

- **Politique en matière d'aide financière** : La révision de ce point n'est pas encore débutée, mais elle constitue un volet important si l'on souhaite s'assurer du bienfondé de l'aide financière existante pour les dispensateurs de soins à la parenté.



Résultat 10 : Le personnel œuvrant à la prestation des services du ministère des Services à la famille a droit à un soutien et à des ressources accrues pour assurer un environnement de travail positif et efficace, y compris des niveaux de dotation permettant de répondre aux besoins de la localité et de fournir des soins de haute qualité qui soient culturellement pertinents.



Objectif

Le personnel est le fondement de tout système efficace de services à l'enfance et à la famille. Les exigences du travail de première ligne dans le paysage géographique et culturel difficile du Nunavut nécessitent un soutien sur mesure pour s'assurer que le personnel est outillé pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. L'objectif de ce résultat est de faire en sorte que le personnel ait accès aux ressources, à la formation et aux systèmes de soutien nécessaires pour fournir des services à l'enfance et à la famille de grande qualité qui sont respectueux de la culture dans tout le Nunavut.

Ainsi, le ministère entend assurer la progression des points prioritaires suivants :

- **Renforcer le recrutement, le maintien des effectifs et le perfectionnement de la main-d'œuvre**
- **Renforcer l'efficacité organisationnelle**

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage du personnel ayant accès aux ressources de perfectionnement professionnel :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Effectuer un suivi de la proportion du personnel faisant usage de mesures de soutien et qui participent à des programmes de perfectionnement professionnel.
- **Objectif :** Constaté une hausse du pourcentage de personnel utilisant les ressources de perfectionnement professionnel.
- **Importance de ces mesures :** Pour assurer le maintien d'un système de

services à l'enfance et à la famille qui soit souple et efficace, il est essentiel de fournir du soutien à son personnel. Les travailleurs de première ligne au Nunavut sont souvent confrontés à des situations très stressantes qui sont aggravées par l'isolement géographique et la complexité du milieu culturel. L'accès à des ressources en santé mentale et de mieux-être aide le personnel à gérer le stress, à se préserver de l'épuisement professionnel et à maintenir sa capacité à servir les familles de manière efficace. Le perfectionnement professionnel permet au personnel d'apprendre et d'évoluer en permanence dans son rôle, ce qui améliore la qualité des services fournis. En offrant des possibilités concrètes de développement des compétences et d'avancement professionnel, le ministère contribue à la création d'effectifs motivés et habiles.

2. Taux de maintien en poste des effectifs :

- **Ce que cela permet de mesurer :** Permet un suivi du niveau de rétention du personnel afin de mesurer le degré d'efficacité du réseau de soutien et des initiatives en matière de perfectionnement professionnel.
- **Objectif :** Constater une réduction progressive des taux de roulement du personnel.
- **Importance de ces mesures :** L'amélioration du niveau de rétention permet non seulement de réduire les coûts liés au recrutement, mais aussi d'assurer la continuité de la prestation des services, en établissant un climat de confiance avec les familles et les communautés. En répondant aux préoccupations du personnel et en créant un milieu de travail favorable, le ministère est mieux en mesure d'atteindre ses objectifs.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration pour le résultat n° 10 afin de surveiller les progrès et de garantir la reddition de compte :

1. Plateforme de soutien au mieux-être et à la santé mentale du personnel :

- **Objectif** : Fournir au personnel un accès facile aux ressources en santé mentale et de mieux-être.
- **Fonction** :
 - Met à leur disposition des services de counseling confidentiels, des réseaux de soutien par les pairs et des ateliers de mieux-être.
 - Observe les tendances au niveau de la participation du personnel et de l'utilisation des ressources afin d'en assurer une meilleure planification.
 - Intègre des mesures de soutien respectueux de la culture, telles que des méthodes de counseling inuites.

2. Système de suivi du perfectionnement professionnel :

- **Objectif** : Surveiller la participation du personnel aux programmes de formation et aux possibilités de perfectionnement professionnel.
- **Fonction** :
 - Enregistre les taux d'achèvement de la formation et les étapes clés de développement des compétences.
 - Repère les lacunes dans la formation du personnel et recommande des parcours d'apprentissage personnalisés.
 - Génère des rapports pour suivre les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs de perfectionnement professionnel.

3. Tableau de bord de surveillance de la rétention :

- **Objectif** : Suivre les taux de roulement du personnel et repérer les tendances ayant une incidence sur la rétention.
- **Fonction** :
 - Examine les rétroactions du personnel quittant leur poste afin de comprendre les raisons de ces départs.
 - Suit les disparités régionales au niveau du taux de rétention afin de guider les interventions.
 - Fournit des données permettant d'élaborer des politiques qui améliorent la satisfaction et la rétention du personnel.

Progrès réalisés jusqu'en mars 2025

- **Élargissement des ressources en matière de mieux-être** : Les mesures de soutien du Programme d'aide aux employés (PAE) restent disponibles dans le cadre d'un effort continu visant à améliorer le mieux-être et la sécurité du personnel tout en rehaussant la culture organisationnelle.

- Le personnel dispose de services de counselling complets.
 - Le mieux-être fait l'objet d'un suivi régulier et continu.
 - Des vérifications régionales mensuelles sur le mieux-être sont en place pour favoriser une sensibilisation et un soutien constants dans tout le territoire.
 - On a terminé l'élaboration des politiques fondamentales, dont la politique sur la santé et le mieux-être au travail, la politique sur les plaintes, la politique sur la sécurité des travailleurs isolés et la politique sur le respect en milieu de travail et le harcèlement.
- **Plan de perfectionnement professionnel** : On a fourni plusieurs sessions de formation, entre janvier et mars 2025, dans le cadre d'efforts continus pour le perfectionnement du personnel. On a organisé deux sessions de formation Matrix pour les travailleurs sociaux et les superviseurs. Parmi ceux-ci, 18 participants ont terminé la formation avec succès. Il y a eu une session chacune de formation sur Matrix pour les préposés de soutien aux dossiers (3 participants), de formation supplémentaire sur Matrix pour les travailleurs sociaux (8 participants) et de formation supplémentaire sur Matrix pour les superviseurs (7 participants). La formation de base a eu lieu deux fois, tandis qu'une troisième session prévue en mars a finalement été annulée en raison d'une tempête de neige. Un total de 15 participants ont suivi les deux sessions offertes. Par ailleurs, une session de perfectionnement professionnel a été offerte aux réceptionnistes et aux commis-interprètes, et deux participants ont suivi la formation.
- **Recrutement et nouveaux postes**
 - Des efforts de recrutement sont en cours pour des postes clés dans l'ensemble du territoire, incluant des postes nouvellement créés en assurance qualité et pour d'autres secteurs prioritaires.
 - Le financement accordé pour la restructuration complète de l'organisation est essentiel pour faire avancer l'amélioration des éléments clés du système de services. Cette nouvelle structure est conçue pour améliorer la capacité globale, renforcer les fonctions de surveillance et rehausser l'efficacité de tout le système.

Conclusion

Le rapport d'avancement d'avril 2025 est le deuxième d'une série de mises à jour régulières dans le cadre du processus structuré de surveillance et d'évaluation du ministère des Services à la famille. La présente mise à jour, qui constitue le prolongement du rapport de janvier 2025, souligne les progrès continus réalisés dans le cadre de la consolidation des services à l'enfance et à la famille dans tout le Nunavut, conformément au Plan d'action stratégique du mieux-être familial 2023-2028.

Depuis janvier, on note des développements importants, dont l'approbation d'un nouveau financement pour soutenir la réorganisation de la Division du mieux-être familial. Cet appui permet la mise en œuvre d'un modèle de prestation de services plus efficace et intégré, l'amélioration de la capacité de surveillance et le renforcement des fondations structurelles du système.

Les progrès se poursuivent pour plusieurs aspects clés :

- **Normes de pratique** : L'amélioration et la mise en œuvre progressive du manuel de normes révisé demeurent essentielles à la transformation du système. Les mises à jour garantissent la conformité avec la législation, le respect de qaujimajatuqangit inuit et l'adoption de pratiques exemplaires en matière de prestation de services.
- **Formation et perfectionnement professionnel** : La formation continue du personnel de première ligne et des aidants met l'accent sur la volonté d'appliquer les normes révisées et d'offrir des services qui tiennent compte de la culture.
- **Suivi et évaluation** : Le renforcement des mécanismes de suivi demeure une priorité pour assurer des progrès mesurables et une réactivité continue face aux besoins des localités.

Ces efforts sont guidés par le comité du sous-ministre sur le Plan d'action stratégique du mieux-être familial, qui continue de veiller à la responsabilisation et de s'assurer que la mise en œuvre tienne compte à la fois des priorités ministérielles et de la situation réelle des localités du Nunavut.

Malgré les difficultés qui subsistent, le ministère reste déterminé à mettre en place un système de prise en charge et de soins qui est plus réactif, mieux adapté aux spécificités culturelles et plus souple. Les étapes à aborder dans l'immédiat visent à faciliter la tenue des prochaines réunions du comité du sous-ministre, à mobiliser les équipes régionales et le personnel de première ligne afin d'évaluer les capacités et de recueillir des commentaires en vue de la planification de la mise en œuvre, en plus d'assurer la coordination des assemblées publiques avec le sous-ministre adjoint dans le but de promouvoir un dialogue ouvert. Parallèlement, on s'emploie à soutenir l'élaboration d'outils de communication comme des infolettres, des messages d'intérêt public et des infographies, à réaliser des sondages pour repérer les lacunes importantes, et à évaluer les besoins immédiats en ressources. Des mécanismes de retour d'information continue doivent aussi être mis en place, de même

qu'un renforcement de la coopération interministérielle pour garantir la cohérence et la continuité des progrès.